

Image not found or type unknown



Exclusion casier judiciaire b2

Par **Lgk**, le **27/03/2015 à 17:15**

J ai fait une requête d exclusion de mon casier judiciaire b2 qui a été accepté ma question es est ce que je peu effectuer ma formation pour être chauffeur vtc car la carte es délivrée par le préfet ou peut il y avoir un refus du préfet je dis ça car il y a quelques années je me suis vu refuser l assermentation pour être contrôleur à la SNCF alors que j avais déjà effectuer l effacement de mon casier b2 ce qui m à permis d intégrer la SNCF ou j y travail toujours . Ma carte de vtc peut elle etre refuser aussi .Merci par avance pour votre réponse